



# Stratégie géoinformation de l'Etat

**Information au comité directeur SITG**

21 janvier 2022



# Géoinformation cantonale

Réforme de la géoinformation cantonale pour répondre aux nouveaux défis dus :

- Renforcement de l'importance de géodonnées
- Multiplicité des géodonnées (sources, forme, fréquence, ...)
- Accélération transition numérique
- Réorganisation et renforcement de la géoinformation fédérale et inter cantonale
- Demandes de nouveaux savoirs
- En réponse à la feuille de route Département du Territoire
- Axe prioritaire "Territoire numérique" du Conseil d'Etat



# Géoinformation

Réforme de la géoinformation cantonale en plusieurs actions:

- Mandat du secrétaire général DT
- Définir les besoins de l'Etat de Genève en matière de géoinformation pour la période 2022-2030 (le quoi)
- Déclinaison sous la forme d'une stratégie et d'un plan de mesures
- Tenir compte de la stratégie suisse de géoinformation et des besoins de l'Etat
- Proposer une vision organisationnelle SI pour soutenir la stratégie
- Repositionner les rôles et responsabilités en interne de l'Etat
- Entrée en force : en 2022

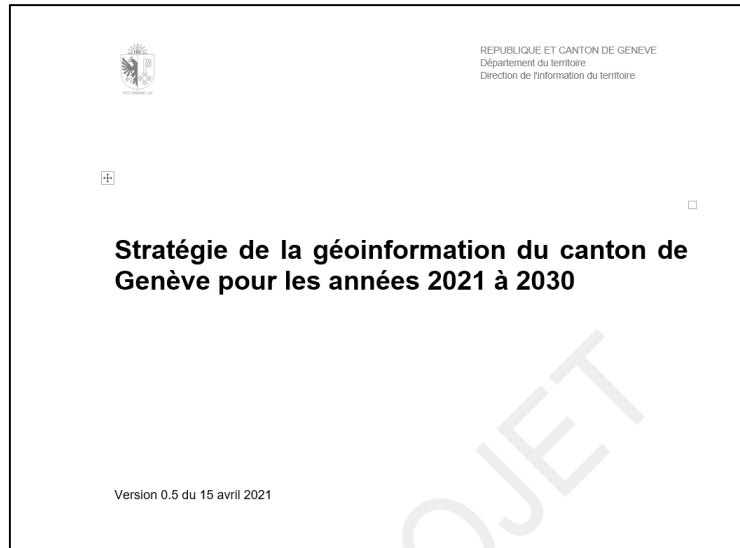


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

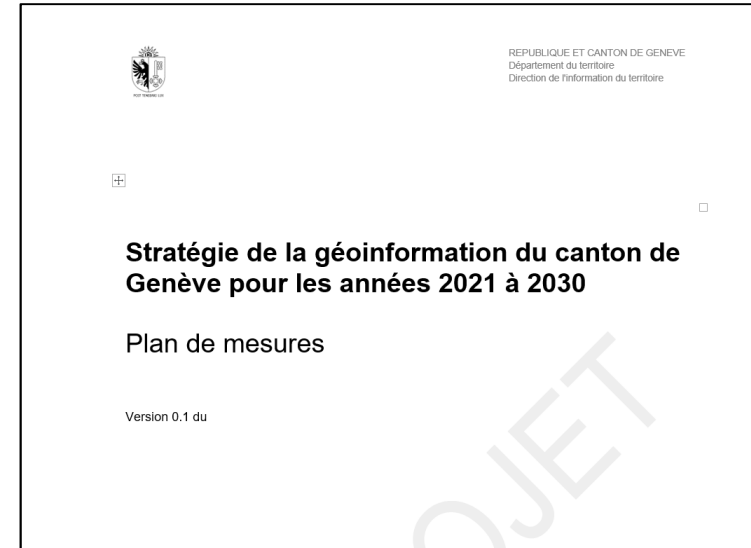
Passage au Conseil d'Etat : fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022



# Projet de stratégie de la géoinformation



Stratégie



Plan de mesures



## Vision

La géoinformation du Canton de Genève met à disposition des géoinformations fiables, détaillées, actualisées et interopérables à tous les utilisateurs tant publics que privés, de façon simple et ouverte, en temps réel là où utile et en réseau.

La stratégie genevoise de la géoinformation contribue notamment à la gestion et la préservation du territoire et de l'environnement, à la sauvegarde des intérêts sociaux, à une économie performante, à un état stable et à la gestion de son territoire et des politiques publiques.

Elle participe ainsi à la transition numérique et à la transition environnementale dans une perspective de développement durable.

La stratégie s'inscrit dans les orientations internationales et nationales, tout en veillant à répondre aux besoins de l'administration cantonale genevoise.

# Gouverner les géodonnées



# Disposer des données décrivant l'ensemble du territoire



## Stratégie de la géoinformation cantonale



# Développer l'écosystème de la géoinformation



# Valoriser les géodonnées

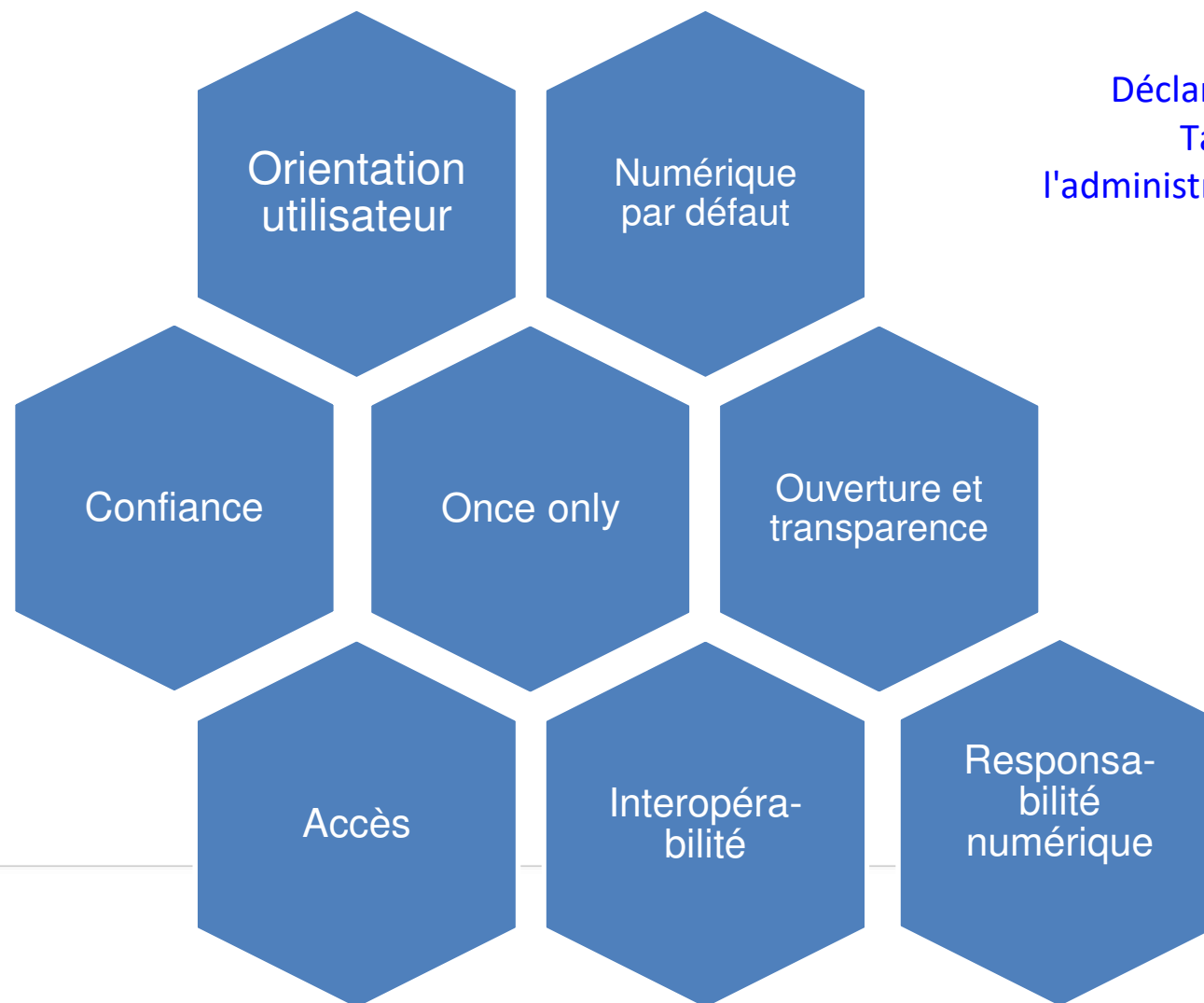


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



# Principes de base



Déclaration de  
Tallinn sur  
l'administration en  
ligne



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

## **Points saillants axe 1 : jumeau**

- Réplique numérique complète des espaces, leur dynamique, processus et cycle de vie pour une gestion et monitoring de nos espaces de vie.
- Géoplateformes numériques performantes, fiables, ouvertes et partagées, basées sur des géodonnées, des géoinformations et des géoservices normalisés et mis en réseau aux niveaux cantonal, régional et national.



## **Points saillants axe 2 : valoriser**

- Cadre pour faire émerger l'innovation, stimuler la créativité, promouvoir de nouvelles façons de travailler et développer l'intelligence collective.
- Développer de nouveaux savoir-faire, de nouvelles méthodes de traitement et d'analyse de l'information du territoire



## Points saillants axe 3 : écosystème

- Acquérir et renforcer les compétences en vue d'une meilleure maîtrise de la géoinformation
- Veiller à ce que les géoinformations pertinentes soient disponibles pour tous ceux qui en ont besoin, à tout moment, en utilisant une approche orientée usages

## **Points saillants axe 4 : gouvernance**

- Définir et mettre en œuvre une gouvernance pour gérer les géodonnées, leur flux, leurs accès, leur stockage, leur mise à jour, et leur consommation
- Définir des principes de gouvernance de la qualité des données
- Renforcer les aspects législatifs et financiers en matière de géoinformation pour soutenir, orienter, coordonner et diriger le domaine de la



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

---

géoinformation cantonale



## Prochaines étapes identifiées

Validation formelle du Conseil d'Etat : 1Q2022

A minima en 2022

- Identification du calendrier de mise en œuvre des 45 mesures
- Mise en place de la gouvernance des géodonnées de l'Etat
- Mise en place de la gouvernance de la qualité des géodonnées de l'Etat
- Mise en place de la vue organisationnelle interne à l'Etat

Synchronisation de la stratégie de la géoinformation et de la feuille de route du SITG (actions, gouvernance, calendrier, ...)

## Organisation Mise en oeuvre de la stratégie cantonale de la géoinformation et du partenariat SITG

